



POCHECO S.A.S
13 rue des Roloirs
59510 Forest sur Marque
tel : +33 (0)3 20 61 90 90
fax : +33 (0)3 20 61 90 99

www.pocheco.com

Monsieur le Secrétaire Général,
Nations-Unies
New York –NY 10017
ETATS UNIS

Déclaration de soutien aux principes du Global Compact,

Le 05 juin 2012

Monsieur le Secrétaire-Général,

Par cette lettre, je suis heureux de renouveler le soutien de POCHECO aux dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'Homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons notre volonté de développer ces principes dans notre domaine d'influence et nous nous engageons à continuer de les intégrer dans notre stratégie d'entreprise.

Dans notre logique de responsabilité et de transparence, nous rendrons public le résultat de nos actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial.

Vous trouverez ci-joints, les principes du Pacte Mondial que nous avons développés à POCHECO.

Je vous prie de croire, Mr le secrétaire Général, à l'expression de ma très haute considération.

Emmanuel DRUON

Président

* L'ÉCOVELOPPE DE MISE SOUS PLI AUTOMATIQUE

SIRET 301 522 496 00027
APE 1723Z
TVA FR14301522496
Capital de 3 465 000 € R.C Roubaix 57 B 478



POCHECO « L'écovloppe de mise sous pli automatique » est une marque de POCHECO S.A.S

UNITED GLOBAL COMPACT

POCHECO depuis 1928 produit deux milliards d'écoveloppes par an pour les grands comptes publics, parapublics et privés, banques, assurances, opérateurs de téléphonie et producteurs d'énergie européens. A chacun de nos investissements, nous nous imposons trois objectifs : baisse de l'impact sur l'environnement ; baisse de la pénibilité et ou de la dangerosité des postes ; gain de productivité. S'il manque un seul critère nous repensons notre projet.

Certifiés QSE (Qualité ISO 9001, Sécurité OHSAS 18001 et Environnement ISO 14001) et très impliqués dans les engagements du développement soutenable depuis près de vingt ans, nous traitons en amont les ressources et matières premières de nos produits, le processus de production, la gestion des déchets et le site de production, bâtiments compris.

Pour aller plus loin dans sa démarche RSE et notamment sur le plan sociétal, POCHECO diversifie son activité.

POCHECO a fondé une association à but non lucratif et d'intérêt général. Elle a été le principal mécène les 1ères années, aujourd'hui cette association est autonome.

Elle souhaitait agir pour l'environnement localement. POCHECO Implanté au coeur d'un Village et d'un parc naturel protégé, prend très au sérieux les thématiques de protection de la biodiversité et du reboisement de la région. (7% de taux de boisement contre 27% à l'échelle nationale). Elle s'est donc préoccupée de cette problématique en créant POCHECO Canopée Reforestation qui fédère les habitants du village en menant des actions de plantation en partenariat avec des agriculteurs locaux. L'association a ainsi planté plus de 10 000 arbres depuis 2009.

POCHECO a lancé une activité de conseil en environnement pour d'autres entreprises. C'est une façon de déployer les connaissances acquises au sein de l'entreprise, diffuser des bonnes pratiques. L'activité se nomme POCHECO CANOPEE CONSEIL, qui conseille les entreprises en écolonomies (écologie + économie) pour démontrer qu'il est plus économique de travailler de façon écologique.

POCHECO est membre du pacte mondial des nations unies depuis 2010. Nous renouvelons notre engagement pour l'année 2012. Chaque année, nous nous fixons des objectifs d'amélioration en accord avec les principes du pacte.

Cette année, nous renouvelons de nouveau notre engagement envers les 10 principes du Pacte Mondial et en illustrons le principe n°5, relatif au droit du travail. Le principe n°6, relatif à l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession. Le principe n°7, relatif à l'environnement pour la gestion de nos déchets.

LES DIX PRINCIPES

Droits de l'homme :

Principe 1 :

- Respect de la diversité ethnique au sein de l'entreprise dans les postes d'exécution et de direction. Aucune discrimination à l'embauche.
- Liberté d'expression dans les différentes décisions stratégiques prises au sein de l'entreprise.

Principe 2 :

- Traçabilité totale des produits.
 - Nous pouvons avoir accès à la parcelle de forêt exploitée (durablement, dans le respect de la biodiversité des espèces) pour la fabrication du papier grâce à un numéro d'ordre de fabrication présent de la bobine de papier jusqu'au conditionnement de l'enveloppe.
- Visite de l'équipe chez les différents fournisseurs nationaux et internationaux de façon à vérifier qu'ils respectent leurs engagements et que les produits achetés entrent dans notre politique QSE.

Droit du travail :

Principe 3 :

- Des réunions de Brainstorming, sont organisées chaque semaine depuis 3 ans. Elles réunissent tous les employés volontaires et disponibles (en général, nous sommes 20 personnes). Ces réunions (nommées réunion Marketing) ne sont pas qu'une présentation des projets de la société. Elles traitent également des sujets sociaux, économiques et de la vie de l'entreprise. Elles sont un réel travail de fond, un étoffement, de l'esprit d'équipe et aboutissent généralement à une réflexion collective. Ce qui permet à POCHECO de trouver de nouveaux projets, de nouvelles idées de produits, d'activités. Ensuite nous demandons qui veut être le chef de projet et enfin, au cours de ces réunions, nous aidons le chef de projet à avancer sur la mise en place de l'idée. C'est au sein de ces réunions qu'ont émergé POCHECO CANOPEE CONSEIL et POCHECO CANOPEE REFORESTATION.
- Réunion de tous les employés tous les trimestres.
- Réunion Entretien professionnel individuel de façon annuelle.

Principe 4 :

- La formation et la polyvalence des équipes favorisent la répartition équitable des missions.

- Droit à la formation pour tous mis en avant.

Nous doublons le montant alloué aux formations par rapport à ce que nous recevons de notre OPCA (50 000 € par an). Cette action a pour mérite d'améliorer la qualité de produit et de service rendu à nos clients. Nous améliorons nos méthodes de travail, sommes plus rigoureux, nous réduisons les stress au travail, nous fidélisons nos collaborateurs, nous diminuons les coûts de non qualité.

A titre d'exemple : pour la formation, nous avons pourvu 708 heures de formation en 2011 (soit 6h30 de formation par personne en moyenne)

Principe 5 :

- Respect des droits de l'homme et de l'interdiction pour l'entreprise de faire travailler des enfants.

- Respect des conditions de travail.

- Diminution des risques sécurité pour les employés :

En 2011, nous avons mené un gros travail de réduction du bruit dans les ateliers de production. Notre objectif était d'atteindre un niveau inférieur à ce qu'impose la réglementation (c'est-à-dire moins de 80db dans tout l'atelier de production). Nous avons investi dans de nouveaux carters anti bruit, nous avons équipé tous les opérateurs de bouchons d'oreille moulés (moins 20% d'exposition au bruit). Nous avons investi plus de 200 000 euros pour ce projet et nous avons travaillé en étroite collaboration avec des partenaires spécialistes et la CARSAT (organisme de l'assurance maladie).

Nous avons réduit les risques TMS (trouble musculo-squelettiques) et les maladies professionnelles en investissant dans le matériels de production pour éviter les charges lourdes (ex : changeur de bobine automatique) mais aussi en sélectionnant des matières premières moins nocives pour la santé (ex : colles et encre à base d'eau plutôt qu'avec des solvants).

→ Dans notre démarche, tous les investissements réalisés sur le Produit, Process ou Bâtiment doivent respecter trois critères :

- la réduction de la pénibilité des postes et l'amélioration des conditions de travail
- la réduction de l'impact sur l'environnement
- l'amélioration de la productivité ou de la rentabilité

Si un des critères n'est pas respecté l'investissement est repensé.

Ces trois piliers ont assuré un développement progressif et continu à travers la conception d'un éco-produit, l'optimisation des processus de fabrication et la rénovation du bâtiment.

Principe 6 :

Elimination de tous types de discriminations pour chaque poste que propose POCHECO.

- Pas de discrimination au niveau de l'âge nos salariés. Ils ont entre 21 ans et 60 ans.

- Pas de discrimination sexuelle.

Représentation féminine : l'effectif total de POCHECO au 01/12/11 est de 114 salariés
50% du comité de Direction est composé de femmes

Environnement

Principe 7 :

- Dans le cadre de notre activité pour chaque arbre coupé trois sont replantés systématiquement. Nous avons ainsi, en produisant près de 2 milliards d'enveloppes, replanté 180 000 arbres.

- Réduction de l'encre du fond de l'enveloppe jusqu'à 85% (la norme NF environnement impose 10%)

- Utilisation d'un papier plus léger et non blanchi fabriqué à partir de déchets de scierie. (20% de notre production actuelle)

- Colles et encres à base d'eau sans solvants. Bambouaie implantée à l'entrée du site permettant de nettoyer les eaux de process souillées.

- Remplacement des fenêtres plastiques en fenêtres papiers (80% de nos enveloppes).

- Optimisation des transports en s'assurant que chaque camion soit rempli avant son départ.

- Respect de la biodiversité (toiture végétalisée avec cinq espèces de sédums locaux choisies en collaboration avec le jardin botanique de Bailleul, 12 ruches d'abeilles)

- Récupération et infiltration des eaux de pluie d'une partie de la toiture dans des cuves et dans quelques mois des eaux de tout le site dans de nouvelles cuves et dans un bassin d'infiltration naturelle.

- Puits naturels de lumière pour réduire la consommation électrique de l'éclairage et apporter un confort aux salariés.

- Sensibilisation du personnel et des clients aux impacts environnementaux (formation et visites de l'entreprise)

Contact clients: nous avons organisé des conventions en juin 2011 ce qui a permis de rassembler 200 clients et partenaires autour du thème du développement soutenable.

- Nous avons depuis 2011 une activité de tourisme industriel sur le thème de l'environnement. C'est-à-dire de nous organisons des visites guidées de notre entreprise autour du thème entreprendre autrement, faites des Ecolonomies.

Ces visites sont destinées à tout public (autres entreprises, voisins, partenaires, écoles)

En 2011, nous avons organisé 71 visites de notre site (média, clients, prospects...)

- Publicité responsable : tous les supports papier sont imprimés dans une imprimerie locale, certifiée IMPRIM'VERT, sur du papier FSC

-Maîtrise des déchets : 100% des déchets sont triés, réutilisés, recyclés ou utilisés pour la production d'énergie.

Principe 8 :

- Depuis 15 ans POCHECO suit une démarche de développement soutenable en réduisant la pénibilité et dangerosité des postes de travail, en augmentant la productivité et en réduisant son impact sur l'environnement. Ce système s'applique sur le produit, le process et le bâtiment. Chaque investissement est réalisé si et seulement si ces trois critères sont respectés.

Principe 9 :

- Système de conditionnement des enveloppes en bobine. Suppression des cartons et palettes et réduction de l'utilisation de film plastique.

- Séchage de la colle déposée sur la pâte de fermeture de l'enveloppe par radiant infrarouge en remplacement de buses très énergivores. Réduction de la consommation électrique de POCHECO de 17%.

- Récupération de la chaleur de nos machines pour chauffer l'atelier en hiver. Cela nous a permis de supprimer deux chaudières à gaz.

- Renforcement de l'isolation du bâtiment avec triple vitrage, armature bois et du FOAMGLASS (verre compressé).

- Installation de panneaux solaires d'une puissance totale de 231 kWh. Panneaux solaires fabriqués et assemblés en Allemagne.

- Rafraîchissement naturel par des systèmes adiabatiques. L'air chaud extérieur est récupéré, rafraîchit à l'aide d'un filtre en cellulose humidifié (grâce à l'eau de pluie collectée par la toiture) puis diffusé dans l'atelier de production.

Lutte contre la corruption

Principe 10 :

- L'unique actionnaire est Monsieur Druon, président de Pochecho.
 - L'intégralité des bénéfices est, sans exception, réinvesti dans l'entreprise.
 - Bonne notation auprès de la banque de France. (E3+) *
E = Chiffre d'affaires entre 15 et 30 millions d'euros
3+ = Très forte capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers. Sur une cote de 13 notes, 3+ est la seconde meilleure.
-